Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du lundi vingt-six janvier deux mille vingt-six à vingt heures trente.

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-six janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de VILLEDOUX se sont réunis à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames, Isabelle BOURLAND, Marie-Christine QUEVA, Corinne SINGER et Messieurs Éric GALERAN, Jean-Michel LOPEZ-BEAUDOIRE, Guillaume LANDUREAU, Nicolas PERAUD, François VENDITTOZZI et David WANTZ.
Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 17 membres.
Absents : Agathe LEGRAS
Absents excusés : Carine BONNIN, Jean-Louis MARIE
Absents avec pouvoir :
Marie Dominique PEYRAUD CASCALES donne pouvoir à Corinne SINGER
Éric MONTAGNE donne pouvoir à Guillaume LANDUREAU
Jean-Philippe TOLEDANO donne pouvoir à Isabelle BOURLAND
Elisabeth DELIGNE donne pouvoir à Nicolas PERAUD
Secrétaire de séance : Corinne SINGER

Ordre du jour

Approbation des comptes-rendus du conseil municipal du 8 décembre 2025.

Budget / Finances

1. Délibération de vote du budget primitif 2026 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – 06800

2. Délibération de vote du budget primitif 2026 – BUDGET PRINCIPAL ANNEXE BAR TABAC – 06802

Urbanisme

3. Délibération autorisant M. le Maire à signer le renouvellement de la convention portant sur l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la CdC Aunis Atlantique

Affaires générales

4. Délibération validant 5 adhésions et 1 retrait au Syndicat mixte de l'UNIMA

5. Délibération statuant sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) de la Charente Maritime concernant la

réalisation ou la participation à la réalisation, au financement ou au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifiée (PCRS) et de s'en constituer Autorité locale compétente.

6. Délibération statuant sur la modification des statuts de la SPL Charente-Maritime Développement

QUESTIONS DIVERSES

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

Corinne SINGER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.
Les comptes-rendus du 8 décembre 2025 sont approuvés à l'unanimité.

Budget / Finances

1- Délibération de vote du budget primitif 2026 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – 06800

Débat :
M. le Maire explique que deux possibilités s'offraient à la commune quant à la temporalité du vote du budget primitif (BP) pour l'année 2026. En effet, la première possibilité consistait à ne pas voter de BP avant les élections municipales, laissant à la prochaine municipalité le soin de le voter avant le 30 avril 2026, avec la prise d'une délibération en janvier pour le quart du budget d'investissement afin de ne pas bloquer le fonctionnement des services. La seconde possibilité tenait en l'élaboration et le vote du BP 2026 dès janvier sans engagement politique, c'est-à-dire en tenant compte uniquement des affaires courantes et des investissements déjà engagés en 2025.
Il indique avoir consulté mi-décembre M. GALINAT, CDL de la DGFiP, qui lui a conseillé d'opter pour la première possibilité. En effet l'affectation du résultat est une décision politique et l'équipe actuelle ne souhaite pas se prononcer. Un travail sur le budget a donc aussitôt été engagé.
Le CFU devant être voté avant juin 2026, la prochaine équipe municipale a alors ce délai pour voter l'affectation du résultat de 2025 et un budget modifié tenant compte de cette affectation et de ses propres décisions politiques.

M. le Maire la parole à M. WANTZ.

M. WANTZ souhaite au préalable faire une introduction :
« Chers collègues, avant de débuter la présentation du budget primitif 2026 de la commune de Villedoux – mon treizième exercice en la matière et le dernier de ce mandat– permettez-moi de dire quelques mots en guise d'introduction.
Comme chaque année depuis douze ans, ce moment est particulier pour moi. Non pas seulement parce qu'il me donne l'occasion de parler plus longtemps que le maire – ce qui est déjà un privilège en soi – mais surtout parce qu'il vient couronner un travail collectif de plusieurs semaines : un travail de construction, d'analyse, de compréhension et, cette année encore davantage, un travail mené sous des contraintes de calendrier que je me suis imposé car nous aurions pu nous restreindre au traditionnel vote du ¼ du budget précédent et laisser la futur équipe municipale se débrouiller.
Une nouvelle fois, cette proposition de budget est le résultat de l'écoute, du bon sens partagé, de l'implication des équipes et d'un souci permanent de transparence. C'est ce que je me

suis toujours efforcé de préserver au travers de cet exercice de présentation qui, je l'espère, restera accessible au plus grand nombre.
Je suis d'ailleurs très heureux de voir autant de public ce soir. J'ai bien conscience que vous n'êtes pas venus pour moi, mais je dois avouer que je n'ai pas toujours connu une telle affluence !
Comme je l'ai toujours fait, je rappelle que je me tiens à la disposition de quiconque souhaiterait obtenir des précisions, en toute transparence, sur ce budget ou sur les précédents. Je sais que la comptabilité et les finances publiques ne sont pas des sujets familiers à tous. C'est pourquoi j'ai toujours cherché à en simplifier la lecture, même si certains termes techniques – que d'autres qualifieraient de jargon – sont parfois incontournables. Je vous prie par avance de m'en excuser.
Avant de présenter ce treizième budget – peut-être pas le dernier d'ailleurs–, je souhaite adresser une série de remerciements, en espérant n'oublier personne.

Je veux d'abord remercier François et les deux équipes municipales avec lesquelles j'ai travaillé en toute confiance. Avant cette aventure, j'avais déjà géré des budgets conséquents dans le privé… mais j'y avais surtout pris l'habitude de dépenser plus que d'optimiser. Proposer un poste d'adjoint aux finances à un communicant auvergnat, il fallait tout de même une dose de courage. François, une nouvelle fois : merci ! Et tout autre chose désolé pour le match de rugby d'hier soir.

Je souhaite ensuite remercier chaleureusement Marie-Laure Gaillard, avec qui j'ai passé tant d'heures à concevoir des process, des outils d'aide à la décision, des tableaux de synthèse, des interprétations et des scénarios. Elle a su, auprès des agents, expliquer clairement les choix et les décisions portées dans les budgets que vous avez votés.
J'ai aussi une pensée pour Mélanie, qui découvre cette activité avec autant d'entrain.

Le travail d'un adjoint aux finances ne peut se faire qu'en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs municipaux. Et j'avoue avoir une certaine fierté à voir le chemin parcouru en douze ans. Les logiciels de comptabilité publique ne font pas tout : les données sont brutes, il faut les extraire, les exploiter, les comparer, les interpréter, construire les tableaux. C'est ce que nous avons su bâtir ensemble.
Aussi, je voudrais remercier les responsables de pôles et les élus avec délégation. Car contrairement à ce que certains pourraient laisser croire, la construction budgétaire n'est pas le résultat d'une pensée unique et irrationnelle. J'ai conscience que l'absence de débat d'orientation budgétaire dans une commune de notre taille pourrait le laisser penser. Mais en amont des budgets, les services sont sollicités, ils travaillent avec leurs équipes et leurs élus, ils font des propositions, des demandes, ils les justifient, ils démontrent que celles-ci ont du sens pour les citoyens et la qualité du service public. Ils planifient leurs besoins sur plusieurs exercices, optimisent, cherchent toujours la meilleure solution.
Merci Mélanie, Luidgi, Corinne, Nicolas, Marie et merci à vous mes collègues… même si j'ai conscience que je ne vous ai pas toujours donné satisfaction.
Je voudrais également remercier les acteurs de l'ombre qui contribuent au bon fonctionnement de notre activité : La DGFIP, les trésoriers généraux, le conseiller aux décideurs locaux…
Car on ne fait pas arbitrairement ce qu'on veut dans une collectivité, on applique des directives, on respecte des lois, des taux d'encadrement et on travaille main dans la main avec les services de l'état, on prend conseil, on questionne, on coconstruit, et on prend parfois des décisions qui ne sont pas populaires mais qui sont la simple application de la loi. Ces acteurs assurent le contrôle de la bonne mise en œuvre des décisions budgétaires et garantissent la rationalité des budgets. Et à l'heure où j'entends parler d'audit pour plus de transparence ou pour lever des suspicions qui me semblent peu fondées, je voudrais rappeler que les conseillers aux décideurs locaux ont vu le jour en 2020 dans le cadre de la mise en

place des réseaux de proximité. Cette évolution faisait suite au grand débat national et avait pour but d'éviter que les collectivités gaspillent trop d'argent auprès de structures privées dont la compétence publique n'était pas toujours garantie. Ainsi je rappelle que les conseillers aux décideurs locaux ont pour rôle de fournir un conseil personnalisé aux élus locaux (maires, présidents d'EPCI) pour les aider dans la gestion financière, budgétaire, comptable et fiscale de leur collectivité. Depuis 2020, nous avons systématiquement pris conseil auprès du conseiller aux décideurs locaux. Je tiens à remercier Mr GALINAT pour ses propos chaleureux envers nous, pour la richesse de notre collaboration et pour la compétence qu'il a saluée envers notre équipe...ajoutant par la même occasion que ce n'était pas toujours le cas ! Je souhaite évidement la même chose aux futures équipes en charge des décisions budgétaires de la Commune de Villedoux.
Une municipalité est aussi le théâtre de débats riches, fructueux et parfois de désaccords. L'opposition ou la divergence d'idée contribue à nourrir la réflexion et les orientations d'une commune, à l'image du débat démocratique. Ceci permet évidement d'enrichir la copie budgétaire. A plusieurs reprises, les élus dits d'opposition ou de dissidence se sont prononcés en faveur des budgets que j'ai proposés en faisant le choix de voter pour plutôt que de s'abstenir ou voter contre. J'ai toujours considéré ces élus comme des collègues. A titre personnel, j'ai été touché par cette preuve de courage et de réalisme qui illustre toute la confiance dans mon travail et la cohérence exprimée envers les orientations municipales qui étaient chiffrées. Ainsi je voudrais remercier Madame TEXIER, Messieurs CHARRON, VERGER et vous M. LOPEZ, qui avez opté pour ce choix responsable.
La dernière personne que je souhaite évoquer n'est pas là mais elle a marqué mon arrivée en 2014 et une bonne part de mon expérience. Nous n'avions pas forcément les mêmes idées, mais il m'était impossible de ne pas évoquer son souvenir ce soir. Comment ne pas être sensible à sa posture, à ses expressions, à ses conseils avisés, à son crayon de papier et sa gomme, à son tableau de suivi de la trésorerie, à son Macintosh et plus simplement à son engagement et sa personnalité qui ont marqué Villedoux. J'ai une pensée émue pour mon prédécesseur M. Charles BRISSAC et je me souviendrais longtemps du jour où il m'a passé la main.
En 12 ans, le budget de la commune de Villedoux a plus que doublé. La commune est passée d'une gestion très manuelle à une gestion informatisée. L'intégralité des comptes de fonctionnement figure désormais dans des tableaux de suivis. On peut comparer les exercices budgétaires ligne par ligne, année par année. Des process de construction ont été posés. Ils sont suivis et appliqués. Je n'ai pas peur de dire que nous avons incontestablement fait évoluer les méthodes budgétaires de cette commune avec beaucoup de professionnalisme et de rigueur et j'en suis très fier.
Pour terminer cette introduction, et avant d'entamer la présentation de ce 13ème budget, 13 un nombre réputé porter malheur et souvent associé à des films d'horreur ou d'épouvante… Je tenais tout de même à préciser que je suis resté courageux. En effet, cette année encore, j'ai bien vérifié, et je n'ai trouvé ni squelette ni cadavre dans les placards de la mairie… et pas plus que durant les douze années précédentes !
Chers collègues, je vous remercie pour votre attention durant cette introduction et nous allons pouvoir débuter la présentation. »

M. WANTZ apporte des éléments de contexte :

- L'exercice 2026 constitue une **année électorale municipale**, impliquant une gestion budgétaire prudente et respectueuse du principe de continuité du service public.
- **Choix de proposer un budget à minima plutôt que de voter le ¼ du budget d'investissement** : garantir la stabilité financière et opérationnelle de la commune, tout en laissant à la future équipe municipale la capacité de définir et mettre en œuvre ses orientations.
- Budget 2026 construit **à périmètre constant**, en intégrant uniquement :
  - les **actions déjà engagées ou prévues à ce jour** ;
  - un **niveau de fonctionnement calqué sur les indicateurs 2025**, notamment en matière de fiscalité locale et de dotations et sans tenir de la réévaluation des taux ;

- la poursuite des dépenses obligatoires, contractuelles et récurrentes

• Budget 2026 construit et équilibré **sans affectation de résultat**. Le vote du CFU interviendra plus tard et donnera lieu dans le même temps à un budget correctif qui permettra à la future équipe municipale d'y intégrer ses projets

.

M. le Maire ajoute que ces chiffres 2025 estimés sont tout de même très proches de la réalité, il n'y a jamais eu d'écarts importants auparavant.

M. WANTZ présente les estimations des dépenses 2025 du budget de fonctionnement :

Articles	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*	*Solde*	*% Réal.*	
011	Charges à caractère général	589 900,00	493 576,06	96 323,94	83,67	-12,32%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 052 378,65	992 394,39	59 984,26	94,30	-0,54%
014	Atténuations de produits	30 000,00	26 426,77	3 573,23	88,09	-10,23%
65	Autres charges de gestion courante	163 800,00	156 482,07	7 317,93	95,53	35,67%
66	Charges financières	97 719,63	97 494,34	225,29	99,77	121,74%
67	Charges spécifiques	300,00	84,28	215,72	28,09	-97,93%
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	-100,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 499,16	133 339,16	-33 840,00	134,01	0,44%
	Total Général	**2 034 597,44**	**1 899 797,07**	**134 800,37**	**93,37**	0,66%
		% Masse Salariale	52,24%			
		Masse Salariale / Hab	428,494987			

M. WANTZ apporte des précisions :

- Bonne gestion des charges à caractère général
- Après 4 années d'impact direct, l'effet inflation tend « enfin » à se stabiliser
- Dépenses fin 2025 non facturées sur l'exercice
- Début d'optimisation des charges de personnel
- Hausse des charges financières liées à l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt mais qui sera compensée en recette en 2026 (58 448,39 euros)
- Hausse des opérations d'ordre liée aux cessions

M. WANTZ ajoute que la masse salariale par habitant est inférieure à celle de la strate qui est de l'ordre de 450€ par habitant.

M. le Maire précise que le taux de 52,24% de la masse salariale est le plus bas de ses 2 mandats. Il peut s'expliquer en partie par une baisse des effectifs à l'école, et par conséquent un besoin moindre d'agents municipaux.

Corinne SINGER ajoute que la nomination de deux agents en catégorie B suite à leur réussite aux concours avec augmentation de leur traitement indiciaire et la réévaluation de leur IFSE n'a pas eu d'impact négatif sur le taux.

M. WANTZ présente ensuite les estimations des recettes 2025 du budget de fonctionnement :

Désignation	*Total Budget*	*Réalise*	*Solde*	*% Réal.*	*Delta N-1*
Atténuations de charges	24 458,79	32 704,69	8 245,90	133,71	41,86%
Produits des services, domaine et ventes diverses	216 000,00	220 733,64	4 733,64	102,19	-0,65%
Impôts et taxes	99 000,00	99 767,86	767,86	100,78	-7,03%
Impositions directes	883 300,00	781 746,00	-101 554,00	88,50	-12,12%
Dotations et participations	690 750,00	737 508,77	46 758,77	106,77	10,04%
Autres produits de gestion courante	26 100,00	42 372,29	16 272,29	162,35	10,63%
Produits financiers	200,00	57,79	-142,21	28,90	48,29%
Produits spécifiques	100,00	34 259,89	34 159,89	34 259,89	-19,71%
Excédent de fonctionnement reporté	91 710,00	91 710,00	0,00	100,00	35,21%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 978,65	2 978,65	0,00	100,00	-69,68%
Total Général	**2 034 597,44**	**2 043 839,58**	**9 242,14**	**100,45**	**-1,31%**

M. WANTZ précise que :

- Les baisses du volume de prestation de services avaient été anticipées ;
- Il y a eu une erreur de construction sur « Impôts et Taxes » et « Impositions directes » ;
- On note une légère hausse des dotations (en particulier la DSR) ;
- On peut voir un ajustement des financements de la CAF ;
- On a bénéficié de remboursements d'assurance suite à des sinistres ;

M. WANTZ ajoute que les tarifs des prestations proposés par la commune sont bas et ne permettent pas de fortes recettes.

M. le Maire confirme que les tarifs de cantine, d'ACM et MDJ sont faibles. Ces derniers sont fonctions des quotients familiaux comme exigés par la CAF. De plus nous n'appliquons pas de droit de place pour le marché du samedi, et le tarif de la salle des fêtes est très faible.

M. WANTZ présente ensuite les estimations 2025 du budget d'investissement :

Opérations	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
001	PASSERELLES UNIMA	32 060,00	0,00	32 060,00	0,00
154	Divers travaux de VOIRIE	31 940,00	21 522,03	10 417,97	67,38
160	EQUIPEMENT ET RESEAU INFORMATIQUE	11 000,00	2 403,22	8 596,78	21,85
176	BÂTIMENTS COMMUNAUX	86 831,00	79 509,90	7 321,10	91,57
180	PETIT EQUIPEMENT	21 980,00	2 301,60	19 678,40	10,47
198	OUTILS DE COMMUNICATION	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
215	SALLE POLYCULTURELLE	2 110 400,00	127 908,58	1 982 491,42	6,06
217	CITERNES	11 000,00	0,00	11 000,00	0,00
219	VEHICULES COMMUNAUX	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
222	ROUTE DE LA SAUZAIE	40 500,00	7 393,20	33 106,80	18,25
223	AMENAGEMENT CHAMP DU BOIS	95 000,00	13 656,00	81 344,00	14,37
226	VIDEOPROTECTION	36 358,79	0,00	36 358,79	0,00
228	FENETRES MAIRIE	28 590,00	28 588,57	1,43	99,99
229	AMENAGEMENTS SPORTIFS PLAINE DES JEUX	2 583,00	2 583,00	0,00	100,00
230	AMENANGEMENT COUR OASIS	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00
231	REFECTION RESTAURANT SCOLAIRE	35 000,00	18 472,30	16 527,70	52,78
232	SCHEMA DEFENSE INCENDIE	4 700,00	4 680,00	20,00	99,57
233	RUE DES LAURIERS ROSES	120 000,00	1 552,20	118 447,80	1,29
*NI	Non individualisé	94 476,00	84 013,39	10 462,61	88,93
*OF	Op. financière	1 081 438,65	1 052 777,34	28 661,31	97,35
		3 855 857,44	**1 447 361,33**	**2 408 496,11**	**37,54**

Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.
001	PASSERELLES UNIMA	32 060,00	0,00	-32 060,00	0,00
215	SALLE POLYCULTURELLE	595 000,00	0,00	-595 000,00	0,00
222	ROUTE DE LA SAUZAIE	6 300,00	0,00	-6 300,00	0,00
226	VIDEOPROTECTION	20 000,00	0,00	-20 000,00	0,00
228	FENETRES MAIRIE	19 853,00	20 770,50	917,50	104,62
229	AMENAGEMENTS SPORTIFS PLAINE DES JEUX	31 000,00	31 000,00	0,00	100,00
*NI	Non individualisé	2 178 922,98	236 771,27	-1 942 151,71	10,87
*OF	Op. financière	972 721,46	978 149,14	5 427,68	100,56
	Total Général	**3 855 857,44**	**1 266 690,91**	**-2 589 166,53**	**32,85**

M. WANTZ précise que l'interprétation du budget d'investissement est faussée par les opérations financières. C'est le remboursement de l'emprunt qui crée le déficit d'investissement sur l'exercice :
- Prévu 2 M€ d'emprunt en recette mais seulement 100 K€ encaissé
- Prévu 1M€ de remboursement anticipé en dépense effectivement réalisé
C'est devenu la plus grosse dépense d'investissement de l'exercice.
Cette situation s'équilibrera naturellement dans le cadre du budget 2026 avec la contraction du nouvel emprunt.

M. WANTZ fait alors une estimation du résultat 2025 avec un excèdent de fonctionnement d'environ 144000 € et un déficit d'investissement d'environ 180 000 € soit un déficit global d'environ 36 000 € qui est exclusivement lié aux frais liés au remboursement de l'emprunt.

Ces frais d'un montant de 58 448,39€ seront versés en recette sur l'exercice 2026 et permettra de reprendre le déficit lors de l'affectation du résultat.

Ces frais impactent le budget 2025 en dépense tandis que la rétrocession par la Banque des Territoires interviendra en recette sur le budget 2026

Le Compte Financier Unique devrait être livré fin février, début mars et sera logiquement voté par la nouvelle municipalité. Il donnera lieu à un budget correctif qui permettra à cette équipe d'intégrer ses propres orientations.

M. WANTZ propose alors aux membres du conseil municipal présents un budget primitif 2026.

Concernant la section de fonctionnement, il indique que :

- Ce budget a été construit en suivant les recommandations des services de la DGFIP
- Budget exempt de toute décision politique
- Estimer les recettes au plus bas et les charges à caractère générale au plus réel en s'appuyant sur les indicateurs habituels (Moyenne 2 ans, 4 ans, évolution)
- Construit sur la base des éléments 2025 en matière de dotation et de fiscalité
- Intégrer les paramètres réels connus : intérêts, amortissement, FCTVA
- Masse salariale construite à iso effectif en tenant compte des augmentations du SMIC et de taux des charges patronales
- Permettre à la future municipalité de construire un budget correctif sur la base de ses propres décisions

M. WANTZ ajoute que les taux d'imposition pour la commune de Villedoux sont 9% plus faibles que la strate dans le département selon la DGFiP. Ils peuvent donc être revus par la prochaine équipe municipale si elle le souhaite.

M. le Maire précise que le choix de l'équipe actuelle a été de résister à la pression de la DGFiP quant à l'augmentation des taux pour payer le fonctionnement, car M. le Maire estime que l'augmentation des taux doit permettre uniquement le financement des investissements.

M. WANTZ propose alors le BP 2026 des dépenses de fonctionnement :

chap	Désignation	BP 2025 Modifié	BP 2026		Réalisé 2025	Delta Prev	Delta Réalisé
011	Charges à caractère général	589 900,00	561 585,00		493576,06	-4,80%	13,78%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 052 378,65	997 300,00		992394,39	-5,23%	0,49%
014	Atténuations de produits	30 000,00	30 000,00		26426,77	0,00%	13,52%
65	Autres charges de gestion courante	163 800,00	159 815,00		156482,07	-2,43%	2,13%
66	Charges financières	97 719,63	29 513,98		97494,34	-69,80%	-69,73%
67	Charges spécifiques	300,00	99,78		84,28	-66,74%	18,39%
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	1 000,00	1 000,00		0	0,00%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	99 499,16	71 686,24		133339,16	-27,95%	-46,24%
	Total Général	2 034 597,44	1 851 000,00		1 899 797,07	-9,02%	-2,57%

Il indique que :

- Dépenses 2025 non facturées : Décoration de Noël, Contribution Voyage Scolaire
- Charges à caractère général estimées pour l'année en prévisionnel
- Charge de personnel estimées à l'existant mais en tenant compte des augmentations nationales décidées au 1er janvier 2026
- Baisse des amortissements (fin d'amortissements pour des biens de longue durée)

Mme SINGER indique que la masse salariale comprend également la participation employeur pour la protection sociale complémentaire.

M. le Maire explique que le remplacement de deux agents n'a pas été pris en compte dans la masse salariale, sur la recommandation de M. GALINAT, car ce sont des décisions politiques.

M. WANTZ ajoute que même s'il n'a pas été inscrit en dépenses, le recrutement est possible.

M. le Maire précise que ces remplacements ne sont pas prévus dans le BP mais peuvent être finançables par un budget correctif.

M. le Maire explique que l'amortissement peut être considéré comme de l'épargne forcé, il permet de faire de l'autofinancement et ne pas avoir à faire appel aux administrés par de l'impôt supplémentaire.

M. WANTZ propose ensuite le BP 2026 des recettes de fonctionnement :

chap	Articles		Désignation	BP2025 Modifié	BP 2026	Réalisé 2025	Delta Prev	Delta Réalisé
013	M14	M57 développée	Atténuation de charges	24 458,79	20 300,00	32 704,69	-17,00%	-37,93%
70	M14	M57 développée	Produits services	216 000,00	207 000,00	220 733,64	-4,17%	-6,22%
73	M14	M57 développée	Impôts et taxes	99 000,00	85 000,00	99 767,86	-14,14%	-14,80%
731	M14	M57 développée	Impositions directes	883 300,00	818 300,00	781 746,00	-7,36%	4,68%
74	M14	M57 développée	Dotations et participations	690 750,00	693 800,00	737 508,77	0,44%	-5,93%
75	M14	M57 développée	Autres produits de gestion courante	26 100,00	26 100,00	42 372,29	0,00%	-38,40%
76	M14	M57 développée	produits financiers	200,00	200,00	57,79	0,00%	246,08%
77	M14	M57 développée	Produits exceptionnels	100,00	300,00	34 259,89	200,00%	-99,12%
002	M14	M57 développée	Excédent de fonctionnement reporté	91 710,00	0,00	91 710,00	-100,00%	-100,00%
042	M14	M57 développée	Opérations d'ordre	2 978,65	0,00	2 978,65	-100,00%	-100,00%
			Total Général	2 034 597,44	1 851 000,00	2 043 839,58	-9,02%	-9,44%

Il précise alors :

- Recettes 2026 estimées sur la base des éléments 2025 et au plus bas
- Baisse des produits de service liée à la diminution des effectifs
- Pas de report – Résultat non affecté / CFU Non voté
- Proposition budgétaire qui laisse des marges de manœuvre en matière de recettes

M. WANTZ précise que les frais de remboursement anticipé de l'emprunt qui doivent être reversés en 2026 n'ont pas été intégré au budget, soit un montant de 58 448,39€.

Ainsi le budget de fonctionnement proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 851 000€.

M. WANTZ termine sa présentation par le budget d'investissement :

En dépenses :

Opérations	Articles	Désignation	BP 2025	Réalisé	BP 2026	pour rappel RAR 2025
001	PASSERELLES UNIMA		32 060,00	0,00	32 060,00	0,00
	4581	Dépenses (à subdiviser par mandat)	32 060,00	0,00	32 060,00	0,00
154	Divers travaux de VOIRIE		31 940,00	21 522,03	528,40	428,40
	2031	Frais d'études	0,00	0,00	100,00	0,00
	2151	Réseaux de voirie	13 940,00	20 224,57		
	2152	Installations de voirie	8 000,00	1 297,46		
	21534	Réseaux d'électrification	8 000,00	0,00		
	21538	Autres réseaux	2 000,00	0,00	428,40	428,40
160	EQUIPEMENT ET RESEAU INFORMATIQUE		11 000,00	2 403,22	0,00	0,00
	21831	Matériel informatique scolaire	4 000,00	0,00		
	21838	Autre matériel informatique	7 000,00	2 403,22		
176	BÂTIMENTS COMMUNAUX		86 867,00	79 509,90	25 462,00	6 112,04
	2128	Autres agencements et aménagements	1 000,00	561,60	0,00	
	21351	Bâtiments publics	64 867,00	75 229,95	19 062,00	
	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 000,00	757,00	100,00	
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 000,00	1 422,25	100,00	
	2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	1 539,10	6 200,00	6 112,04
180	PETIT EQUIPEMENT		21 980,00	2 301,60	100,00	0,00
	2138	Autres constructions	14 000,00	0,00	0,00	
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	7 980,00	2 301,60	100,00	
198	OUTILS DE COMMUNICATION		2 000,00	0,00	0,00	0,00
	2051	Concessions et droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	
215	SALLE POLYCULTURELLE		2 110 400,00	127 908,58	3 063 150,00	62 161,24
	2313	Constructions	2 110 400,00	49 068,58	63 000,00	62 161,24
	238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	0,00	78 840,00	3 000 150,00	
217	CITERNES		11 000,00	0,00	0,00	0,00
	21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	11 000,00	0,00	0,00	

219	**VEHICULES COMMUNAUX**		**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	21828	Autres matériels de transport	5 000,00	0,00	0,00	
222	**ROUTE DE LA SAUZAIE**		**40 500,00**	**7 393,20**	**0,00**	**0,00**
	2031	Frais d'études	500,00	396,00	0,00	
	2151	Réseaux de voirie	40 000,00	6 997,20	0,00	
223	**AMENAGEMENT CHAMP DU BOIS**		**95 000,00**	**13 656,00**	**0,00**	**0,00**
	2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	
	2151	Réseaux de voirie	90 000,00	13 656,00	0,00	
226	**VIDEOPROTECTION**		**36 358,79**	**0,00**	**15 869,66**	**0,00**
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	36 358,79	0,00	15 869,66	
228	**FENETRES MAIRIE**		**28 590,00**	**28 588,57**	**0,00**	**0,00**
	21351	Bâtiments publics	28 590,00	28 588,57	0,00	
229	**AMENAGEMENTS SPORTIFS PLAINE DES JEUX**		**2 583,00**	**2 583,00**	**0,00**	**0,00**
	21351	Bâtiments publics	2 583,00	2 583,00	0,00	
230	**AMENANGEMENT COUR OASIS**		**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	2313	Constructions	5 000,00	0,00	0,00	
231	**REFECTION RESTAURANT SCOLAIRE**		**35 000,00**	**18 472,30**	**22 000,00**	**6 250,00**
	2031	Frais d'études	20 000,00	12 372,00	10 000,00	3 600,00
	21351	Bâtiments publics	15 000,00	6 100,30	12 000,00	2 650,00
232	**SCHEMA DEFENSE INCENDIE**		**4 700,00**	**4 680,00**	**0,00**	**0,00**
	2031	Frais d'études	4 700,00	4 680,00	0,00	
233	**RUE DES LAURIERS ROSES**		**120 000,00**	**1 552,20**	**107 291,28**	**107 291,28**
	2151	Réseaux de voirie	120 000,00	1 552,20	107 291,28	107 291,28
***NI**	**Non individualisé**		**94 440,00**	**84 013,39**	**3 030 150,00**	**0,00**
	2115	Terrains bâtis	0,00	36,00	30 000,00	
	21312	Bâtiments scolaires	0,00	1 958,81	0,00	
	21351	Bâtiments publics	0,00	4 225,00	0,00	
	21534	Réseaux d'électrification	15 600,00	0,00	0,00	
	2313	Constructions	78 840,00	77 793,58	3 000 150,00	
***OF**	**Op. financière**		**1 081 438,65**	**1 052 777,34**	**132 388,66**	**0,00**
	13911	Etat et établissements nationaux	1 842,40	1 842,40	1 842,40	
	13913	Départements	1 136,25	1 136,25	1 136,25	
	1641	Emprunts en euros	1 025 100,00	1 025 098,52	120 000,00	
	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 360,00	0,00	1 360,00	
	168758	Autres groupements	45 400,00	18 199,65	6 800,01	
	16876	Autres établissements publics locaux	4 500,00	4 479,30	1 250,00	
	16878	Autres organismes et particuliers	2 100,00	2 021,22	0,00	
		Total Général	**3 855 857,44**	**1 447 361,33**	**6 429 000,00**	**182 242,96**

En recettes :

Opérations	*Articles*	*Désignation*	*BP 2025*	*Réalisé*	*BP 2026*	*pour rappel RAR 2025*
001	**PASSERELLES UNIMA**		**32 060,00**	**0,00**	**32 060,00**	**0,00**
	4582	Recettes (à subdiviser par mandat)	32 060,00	0,00	32 060,00	0,00
215	**SALLE POLYCULTURELLE**		**595 000,00**	**0,00**	**609 726,76**	**338 319,50**
	1312	Régions	50 000,00	0,00	50 000,00	
	1313	Départements	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	500 000,00	0,00	514 726,76	293 319,50
222	**ROUTE DE LA SAUZAIE**		**6 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	13151	GFP de rattachement	6 300,00	0,00	0,00	0,00
226	**VIDEOPROTECTION**		**20 000,00**	**0,00**	**11 000,00**	**11 000,00**
	1311	Etat et établissements nationaux	20 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
228	**FENETRES MAIRIE**		**19 853,00**	**20 770,50**	**0,00**	**0,00**
	13151	GFP de rattachement	19 853,00	20 770,50	0,00	0,00
229	**AMENAGEMENTS SPORTIFS PLAINE DES JEUX**		**31 000,00**	**31 000,00**	**0,00**	**0,00**
	1311	Etat et établissements nationaux	31 000,00	31 000,00	0,00	0,00
***NI**	**Non individualisé**		**2 178 922,98**	**236 771,27**	**5 648 065,00**	**1 900 000,00**
	1313	Départements	0,00	2 085,00	4 865,00	
	13151	GFP de rattachement	16 728,65	20 109,06	1 050,00	
	13258	Autres groupements	7 800,00	0,00		
	1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	100 000,00	2 150 000,00	1 900 000,00
	1641-1	préfinancement FCTVA			492 000,00	
	168758	Autres groupements	75 554,33	0,00		
	2031	Frais d'études	0,00	6 183,81		
	2111	Terrains nus	0,00	30 599,82		
	238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	78 840,00	77 793,58	3 000 150,00	

*OF	Op. financière		972 721,46	977 503,12	128 148,24	0,00
	001	Excédent d'investissement reporté	732 955,23	732 955,23	0,00	
	10222	FCTVA	42 000,00	42 067,91	48 062,00	0,00
	10223	TICPE 2° part	47,87	0,00	40,00	
	10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	7 131,44	7 000,00	
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	91 859,20	91 859,20	0,00	
	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 360,00	750,00	1 360,00	
	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	3 240,18	0,00	
	28041481	Biens mobiliers, matériel et études	249,20	249,20	249,20	
	2804182	Bâtiments et installations	1 653,00	1 653,00	0,00	
	28128	Autres agencements et aménagements	5 496,92	5 496,92	5 496,92	
	281316	Equipements du cimetière	173,33	173,33	173,33	
	281351	Bâtiments publics	14 208,11	14 208,11	15 504,13	
	28138	Autres constructions	1 189,20	1 189,20	1 189,20	
	28151	Réseaux de voirie	8 675,59	8 675,59	9 028,37	
	28152	Installations de voirie	888,44	888,44	731,40	
	281534	Réseaux d'électrification	623,78	623,78	98,95	
	281538	Autres réseaux	1 230,60	1 230,60	1 230,60	
	281568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	171,85	171,85	171,85	
	28158	Autres install., matériel et outillage techniques	11 623,71	11 623,71	6 908,91	
	281828	Autres matériels de transport	12 878,10	12 878,10	9 288,00	
	281831	Matériel informatique scolaire	11 770,82	11 770,82	1 490,91	
	281838	Autre matériel informatique	1 883,73	1 883,73	1 378,95	
	281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 516,22	2 516,22	2 424,17	
	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 036,89	4 036,89	4 505,45	
	28185	Matériel de téléphonie	4 453,85	4 453,85	2 557,90	
	28188	Autres	15 775,82	15 775,82	9 258,00	
		Total Général	**3 855 857,44**	**1 266 044,89**	**6 429 000,00**	**2 249 319,50**

Il précise que le budget d'investissement comprend exclusivement les projets engagés (la salle polyculturelle et éducative et la vidéoprotection) et les restes à réaliser.

Mme SINGER indique que la subvention FIPD pourra être versée entièrement en une seule fois par la Préfecture car son montant n'excède pas 23000€.

M. le Maire informe que le FCTVA qui est versé 2 ans après le paiement des factures d'investissement peut être préfinancé.

Ainsi le budget d'investissement proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 429 000€.

Pour résumer, M. WANTZ propose le budget primitif 2026 suivant :

Section	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	**1 851 000 Euros**	**1 851 000 Euros**
Investissement	**6 429 000 Euros**	**6 429 000 Euros**
Total	**8 280 000 Euros**	**8 280 000 Euros**

M. LOPEZ-BEAUDOIRE regrette n'avoir reçu les éléments de présentation du budget primitif 2026 que vendredi 23 janvier en soirée. Il a bien lu les documents et écouté le préambule. Il estime que certains propos du préambule constituaient une attaque personnelle. Il considère que le budget présenté est un budget simple et de prudence.

M. LOPEZ-BEAUDOIRE demande pourquoi les coûts de fonctionnement de la salle polyculturelle (énergie, entretien, etc.) n'ont pas été estimés dans ce budget.

M. WANTZ répond que ces coûts n'ont pas lieu d'être dans le budget 2026 car la salle ne doit être livrée qu'en 2027.

M. le Maire ajoute que les coûts de la future salle polyculturelle et éducative ont été maîtrisés lors de l'élaboration du cahier des charges en 2018 en collaboration avec les associations existantes. Le choix a été fait de ne pas investir dans de la technique, telle que la restauration, le son, les lumières. En effet celles-ci nécessitent énormément de présence humaine et des frais de maintenance élevés. Aussi, la neutralité calorifique et la pose de panneaux photovoltaïques assurent une maîtrise des coûts des énergies.
Tous ces choix de maîtrise des coûts ont été pris en conseil municipal et adopté à l'unanimité.

DELIBERATION

La préparation du budget 2026 s'effectue dans une période de tenue des élections municipales. Monsieur le Maire propose donc de voter ce budget dès le début de l'année 2026, afin de garantir les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses obligatoires et respecter les engagements pris par l'équipe municipale actuelle.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026-BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – 06800. Ce budget principal, tel qu'il est proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	1 851 000,00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	6 429 000,00 €
Soit un total de :	8 280 000,00 €

Ce budget est voté par nature. Monsieur le Maire rappelle aussi que le conseil municipal vote le budget au niveau des chapitres budgétaires pour le fonctionnement et au niveau des chapitres budgétaires et par opérations pour l'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le projet de budget principal commune 2026,
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes des membres présents et représentés :

- D'ADOPTER le budget primitif 2026- BUDGET PRINCIPAL COMMUNE dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

  - section de fonctionnement : 1 851 000,00 €
  - section d'investissement : 6 429 000,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2- Délibération de vote du budget primitif 2026 – BUDGET PRINCIPAL ANNEXE BAR TABAC – 06802

Débat :
M. WANTZ explique que les seules recettes sont les loyers. De plus aucun investissement n'est prévu à ce jour. Ainsi il propose le budget primitif 2026 du BAR TABAC suivant :

BAR TABAC PRESSE - BUDGET DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			BUDGET PRIMITIF		RECETTES			BUDGET PRIMITIF	
Articles	Opérat.	libellés	BP2025	BP2026	articles	opérat.	libellés	BP2025	BP2026
60628		AUTRES FOURNITURES	4 000,00	2 000,00	752		LOYERS	8 629,96	8 200,00
61522		ENTRETIENS SUR BATIMENTS	13 450,00	3 150,00					
6541		ADMISSIONS EN NON VALEUR	1 500,00	1 500,00					
65888		AUTRES CHARGES	50,00	50,00	.002		excédent année précédente	94 870,04	0,00
6817		DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 500,00	1 500,00					
.023		VIREMENT A LA SECTION INVEST	83 000,00	0,00					
			103 500,00	8 200,00				103 500,00	8 200,00

BAR TABAC PRESSE - BUDGET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			BUDGET PRIMITIF		RECETTES			BUDGET PRIMITIF	
Articles	Opérat.	libellés	BUDGET	REALISATIONS	articles	opérat.	libellés	BUDGET	REALISATIONS
21351		TRAVAUX	0,00	0,00	021		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
					1068				
001		déficit d'investissement			001		excédent d'invest		
			0,00	0,00				0,00	0,00

M. le Maire remercie M. WANTZ pour ces 13 budgets et souligne son engagement, son professionnalisme et sa discipline dans cet exercice.

DELIBERATION

La préparation du budget 2026 s'effectue dans une période de tenue des élections municipales. Monsieur le Maire propose donc de voter ce budget dès le début de l'année 2026, afin de garantir les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses obligatoires et respecter les engagements pris par l'équipe municipale actuelle.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026- BUDGET ANNEXE BAR TABAC sans affectation du résultat. Ce budget principal, tel qu'il est proposé s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 200,00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 0,00 €
Soit un total de : 8 200,00 €

Ce budget est voté par nature. Monsieur le Maire rappelle aussi que le conseil municipal vote le budget au niveau des chapitres budgétaires pour le fonctionnement et pour l'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu le projet de budget annexe Bar Tabac 2026,
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes des membres présents et représentés :

- D'ADOPTER le budget primitif 2026- BUDGET ANNEXE BAR TABAC dont le montant s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

  - section de fonctionnement : 8 200,00 €
  - section d'investissement : 0,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Urbanisme

3- Délibération autorisant M. le Maire à signer le renouvellement de la convention portant sur l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la CdC Aunis Atlantique

Débat :
M. le Maire explique que les communes de la CdC ont transmis le droit d'instruction des dossiers d'urbanisme à la CdC Aunis Atlantique permettant la mutualisation des agents instructeurs qui aident les communes à répondre aux administrés quant aux droits du sol.

Mme SINGER ajoute que les collaboratrices en mairie ont également un rôle de conseil auprès des Villedousais.

M. le Maire indique également que les agents de mairie détectent les éléments à corriger afin d'éviter les refus.

Mme SINGER précise que l'instruction se faire en CdC qui propose un arrêté mais la décision finale appartient à M. le Maire.

M. LOPEZ ajoute que cette convention est utile et gratuite.

M. le Maire répond que les communes reversent de la contribution à la CdC lui permettant d'exercer ces compétences. Le service instructeur propose un arrêté selon les règlements applicables. Le rôle des élus est d'estimer la recevabilité du dossier en tenant compte également de l'esthétisme, l'architecture, le choix des couleurs, l'harmonie avec les constructions existantes.

Mme SINGER rappelle que la construction de la maison en bois à l'entrée Sud du village avait suscité de vives discussions. De nos jours, de nombreux projets d'urbanisme incluent des façades en bardage bois.

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la convention portant sur l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre la commune de VILLEDOUX et la CdC Aunis Atlantique. Cette convention fixe les modalités à respecter entre chaque service et le rôle de chacun dans la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Elle vise à actualiser la convention signée le 20 juillet 2009 entre la commune de VILLEDOUX et la Communauté de Communes du Pays Marandais et ayant fait l'objet d'un avenant n°1 en mai 2014 et d'un avenant n°2 en février 2015 avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Certains éléments ont été ajoutés, notamment sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme mise en place depuis 2022.

Il est rappelé que suite à l'instruction d'un dossier d'urbanisme par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, celle-ci émet un avis, mais la décision finale appartient à la commune de VILLEDOUX. En effet, l'arrêté est signé par le Maire ou son adjoint.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 3 décembre 2025 portant sur le règlement de fonctionnement de l'instruction du droit des sols entre Communauté de Communes Aunis Atlantique et les communes membres – renouvellement des conventions,
Vu la convention présentée,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes des membres présents et représentés :
- de valider la mise à jour de la convention ADS entre la commune de VILLEDOUX et la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur l'instruction d'autorisations et d'actes relatifs à l'occupation du sol entre la commune de VILLEDOUX et la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Affaires générales

4- Délibération validant 5 adhésions et 1 retrait au Syndicat mixte de l'UNIMA

Débat :
M. le Maire explique que la mairie est adhérente de l'UNIMA dont les compétences concernent les marais mouillés, les marais desséchés, etc. Il rappelle que la commune a eu recours aux services de l'UNIMA dans le cadre de l'aménagement de ponts, passerelles, de l'étude des eaux pluviales notamment au niveau du square Vénus.
Il précise qu'ici il s'agit de statuer sur les demandes d'adhésion et de retrait à l'UNIMA.

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune de VILLEDOUX est membre adhérant à l'UNIMA et qu'il lui convient de se prononcer sur les demandes d'adhésion et de retrait.
Ces demandes concernent 5 adhésions pour :
- la commune de L'aiguillon-la Presqu'île
- Les Sables d'Olonne Agglomération
- la CdC Vendée Grand Littoral
- la commune de Courçon
- la commune d'Angliers

Et un retrait pour la commune de Saint Froult.

Le conseil municipal,
Vu les statuts modifiés de l'UNIMA, et notamment les articles 20 et 21,
Vu la délibération du comité syndical de l'UNIMA en date du 18 décembre 2025 portant sur les adhésions et le retrait,
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes des membres présents et représentés :
- d'approuver les 5 adhésions et le retrait énoncés ci-dessus.

5- Délibération statuant sur la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) de la Charente Maritime concernant la réalisation ou la participation à la réalisation, au financement ou au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifiée (PCRS) et de s'en constituer Autorité locale compétente.

Débat :
M. le Maire laisse la parole à la M. BOURSIER.

M. BOURSIER explique que des photos aériennes d'une précision à 5 cm ont été réalisées. Celles-ci seront partagées entre tous les gestionnaires des réseaux. Ainsi ces données extrêmement précises permettront d'informer parfaitement les entreprises sur les réseaux présents lors des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

DELIBERATION

M. le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).
Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

M. le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :
- à l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :
« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan corps de rue simplifié ou d'un orthophotoplan compatible avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. ».

Le conseil municipal,
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes des membres présents et représentés :

- De donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

6- Délibération statuant sur la modification des statuts de la SPL Charente-Maritime Développement

Débat :
M. le Maire rappelle que la SPL est une Société Anonyme dont les actionnaires sont des établissements publics. Il précise qu'il ne s'agit pas de voter des données financières, M. PERAUD et lui-même peuvent donc prendre part au vote.

DELIBERATION

M. le Maire rappelle que la commune de VILLEDOUX est membre de la SPL Charente-Maritime Développement. Par conséquent, la commune se doit de se prononcer sur la proposition de mise à jour des statuts de la SPL, et ce, avant qu'elle soit entérinée lors d'une prochaine assemblée extraordinaire.
Cette mise à jour a pour but d'optimiser la gouvernance de la SPL.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votes des membres présents et représentés :

- De donner un avis favorable au projet de mise à jour des statuts de la SPL Charente-Maritime Développement.

QUESTIONS DIVERSES

→ M. le Maire informe avoir reçu en mairie la correspondance d'un administré concernant le lotissement du Champs du Bois et le projet de voirie devant entourer la plaine de jeux. Cet administré demande ce qu'il en sera suite à la modification du PLUi-H.

M. le Maire précise qu'une promesse de contribution de l'aménageur a été signée devant Notaire et que celle-ci est au coffre en mairie. Il ajoute que la voirie définitive ne pourra être faite qu'à la fin de l'aménagement complet du lotissement, ceci afin d'éviter que les flux de passages des véhicules ne la détruisent.

M. BOURSIER informe également que la réfection de la rue des Loges est prévue. Les devis ont été faits par trois entreprises différentes. Une contribution de l'aménageur a été demandée.

M. WANTZ précise que ces travaux seront pris en charge sur le budget de fonctionnement.

→ M. le Maire informe que, dans le cadre de la modification n°1 du PLUi-H, le rapport du commissaire enquêteur a été rendu public par la CdC Aunis Atlantique. Celui-ci a émis un avis favorable avec 2 réserves concernant les retraits de la modification de l'OAP 3 de la rue des Loges à Villedoux et d'une modification à Saint-Ouen d'Aunis.

M. le Maire ajoute que lors du COPIL du 13 janvier 2026, , il a retiré la modification de l'OAP 3 comme demandé par le commissaire enquêteur

M. le Maire précise que cela n'enlève pas l'OAP existante, et qu'un projet commercial ou l'installation d'entreprises n'est pas possible. Pour que de tels projets voient le jour, une révision du PLUi-H devra être envisagée.

M. le Maire exprime son regret quant au retrait de la modification, car il pense que cela représentait une opportunité d'aménagement pour cet espace. Il ajoute que l'OAP actuelle n'interdit pas de réaliser la voirie prévue.

→ Monsieur le Maire fait savoir qu'une enquête pénale est en cours.

Avant d'exposer les faits, M. le Maire propose le huis clos.
Le Conseil municipal décide d'y procéder.
Le huis clos est instauré.

Le public et les personnes non autorisées quittent la salle à 22h01.
Restent présents Monsieur le Maire, les membres du Conseil municipal ainsi que la secrétaire générale de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32

VENDITTOZZI François – Maire	WANTZ David – Adjoint au Maire
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	BOURSIER Daniel – Adjoint au Maire
PEYRAUD CASCALES Marie Dominique – Adjointe au Maire Absente avec pouvoir	TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire Absent avec pouvoir
BONNIN Carine – Conseillère municipale Absente excusée	BOURLAND Isabelle– Conseillère municipale
DELIGNE Élisabeth – Conseillère municipale Absente avec pouvoir	GALERAN Éric – Conseiller municipal
LANDUREAU Guillaume- Conseiller municipal	LEGRAS Agathe - Conseillère municipale Absente
LOPEZ-BEAUDOIRE Jean-Michel – Conseiller municipal	MARIE Jean-Louis – Conseiller municipal Absent excusé
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	PERAUD Nicolas – Conseiller municipal
	QUEVA Marie-Christine - Conseillère municipale